



Adoption au Sénat d'un amendement pour les îles non interconnectées de moins de 2 000 clients

Dans le cadre de la discussion du projet de loi sur la transition énergétique et la croissance verte, **un amendement visant à donner aux territoires insulaires non interconnectés de moins de 2 000 clients la possibilité d'opter pour un autre opérateur qu'EDF** a été adopté au Sénat. La Ministre Madame Ségolène Royal a donné un avis favorable à cet amendement et a notamment souligné qu' « il y avait un projet d'île autonome magnifique sur l'île de Sein ».

Cet amendement était déposé par les sénateurs Joël Labbé, Ronan Dantec et le groupe écolo. Il avait déjà été déposé à l'Assemblée Nationale par des députés (PS bretons, porté par Mme Le Loc'h, un par M. Chanteguet et un par M. Molac avec le groupe écologiste).

La nouvelle structure sera désignée par le Ministre en charge de l'Energie, après avis de la CRE. Le respect du service public de l'électricité sera contrôlé, comme aujourd'hui, par l'Etat et par le Syndicat départemental d'Energie du Finistère (SDEF).

Cela permettra de lancer des expérimentations sur ces petits territoires. Parmi eux, l'île de Sein où la société locale IDSE a été créée par les habitants.

IDSE remercie la Ministre Madame Ségolène Royal pour la chance qu'elle donne aux territoires de se développer.

IDSE en profite pour remercier aussi l'ensemble des élus notamment les parlementaires mais aussi ses partenaires, consultants, industriels, associations, qui ont œuvré pour ces avancées.

La loi sera votée le 3 mars prochain au Sénat. Le texte sera ensuite discuté devant une commission mixte paritaire et reviendra probablement devant l'Assemblée Nationale.

Affaire à suivre donc !

[Pour lire l'amendement et le résumé du débat : cliquer ici](#)